

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Vous devez faire en sorte que votre club est en meilleure forme possible, et que vos membres sont engagés. Utilisez ces outils pour reconnaître les réussites, recueillir des fonds et maintenir votre club en bonne santé.

Pour que votre club soit le meilleur possible, servez-vous de l'outil électronique Club Excellence Tool :
www.KiwanisOne.org/ClubExcellenceToolOnline.
Recherchez d'autres ressources à la page :
www.KiwanisOne.org.



La seule chose que l'on puisse accomplir sans effort dans la vie, c'est l'échec.



—Citation anonyme

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Prix de considération et de récompense accordés aux clubs et aux personnes

Accorder des prix de considération et des récompenses, auxquels votre club, les officiers et les membres ont droit, devrait se faire de façon routinière tout au long de l'année. Les détails en la matière sont annoncés par Kiwanis International.

Prix de considération et récompenses selon les critères de Kiwanis International

I. CLUBS ET MEMBRES

- qualité de membre à vie ;
- Légion d'honneur ;
- épinglette « K » à rubis pour le recrutement de cinq nouveaux membres ou plus ;
- compagnon de la Fondation de Kiwanis International - don à la Fondation de 100 USD ;
- Fellowship George F. Hixson de la Fondation de Kiwanis International - don à la Fondation de 1000 USD ;
- tablette d'honneur de la Fondation de Kiwanis International - don à la Fondation de 2000 USD ;
- certificats de mérite pour les clubs / membres ;
- compagnon G. Harold Martin - don de 250 USD au « Key Club Opportunities Fund » ;
- compagnon de la société Carthage-Pullman - don de 250 USD au « Circle K Tomorrow Fund » ;
- compagnon d'honneur du Sapphire Circle - don de 1000 USD au « Circle K Tomorrow Fund ».

II. CLUB

- remise de l'écusson de création d'un nouveau club aux clubs qui parrainent un nouveau club Kiwanis ;
- remise de l'écusson de la Fondation de Kiwanis International à un club qui participe à la campagne annuelle de dons de club de la Fondation de Kiwanis International ;
- Jeunes Enfants : remise de l'écusson « priorité numéro un » aux personnes qui ont réalisé des projets exceptionnels et qui ont été nommées par le lieutenant-gouverneur, le président du programme « Jeunes enfants : priorité numéro un » du district, le gouverneur du district ou un officier de Kiwanis International
- remise de l'écusson du projet du président de Kiwanis International aux clubs qui ont réalisé des projets en partenariat de grande envergure et dont les répercussions sont importantes et qui ont été nommés par le président du comité « Jeunes enfants : priorité numéro un » de district, le gouverneur ou un officier de Kiwanis International ;
- prix de distinction décerné au club ;
- remise de la bannière d'honneur de la Fondation de Kiwanis International pour la contribution aux programmes de la « tablette d'honneur » et du « Fellowship George F. Hixson » ;
- remise de l'écusson « Parrainage exceptionnel » pour la bannière des clubs Kiwanis Kids, Builders, Key, CKI ou Aktion aux clubs qui ont été nommés par le club du programme parrainé.

Prix de considération et récompenses sur la base des critères du district

Les informations à leur sujet sont communiquées lors de conférences / congrès de district et de division ainsi que dans la documentation fournie par votre bureau de district. Pour de plus amples détails sur un prix ou une récompense spécifique, contactez votre district.

Prix de considération et récompenses sur la base des critères du club

Il vous revient à vous, à votre conseil de direction ou à tout autre comité, de remettre des prix ou des récompenses à des Kiwaniens ou des personnes non affiliées à Kiwanis. Pour plus de choix, consultez le magasin en ligne de la famille Kiwanis.

Récompenses pour l'organisation d'un nouveau club

Prix du président de Kiwanis International : un prix de considération et un cadeau sont remis aux deux personnes qui – à l'exception du lieutenant-gouverneur – ont le plus contribué à la création d'un nouveau club Kiwanis. Le lieutenant-gouverneur doit authentifier le certificat puis l'envoyer au service des opérations. Sachez également qu'il existe d'autres formes d'incitation en matière de croissance des effectifs.

Récompenses pour le recrutement de nouveaux membres

1-2-3 vous avez une épinglette : si vous recrutez de nouveaux membres en cours d'année administrative, vous bénéficierez également d'une récompense. Pour le recrutement d'un nouveau membre, vous recevrez une épinglette de bronze. Pour le recrutement de deux nouveaux membres, vous recevrez une épinglette d'argent. Pour le recrutement de trois nouveaux membres, une épinglette en or deviendra vôtre.

Légion d'honneur

Le programme de la légion d'honneur permet à votre club, en collaboration avec Kiwanis International, de rendre hommage aux Kiwaniens qui sont membres depuis 25 ans et plus (pas obligatoirement de façon continue) d'un ou de plusieurs clubs Kiwanis.

Même un club qui n'aurait pas 25 années d'existence peut compter un membre habilité à recevoir la légion d'honneur, si ce dernier a été membre d'un autre club avant de devenir membre de son club actuel.

L'épinglette et/ou le certificat de la légion d'honneur peuvent être commandés dans le catalogue du magasin de la famille Kiwanis. L'épinglette et le certificat peuvent porter la mention « 25 ans » ou tout autre multiple de cinq au-dessus de 25, soit 30, 35, 40, etc. Il convient de décerner à chaque membre décoré de la légion d'honneur une nouvelle récompense dès qu'il a accumulé 5 années supplémentaires de service.

Assurance

L'assurance responsabilité civile multirisque de Kiwanis International prévoit une couverture légale pour les clubs, les membres et les programmes parrainés afin que, en cas de dommage, ceux-ci puissent indemniser les personnes qui ont subi des dommages corporels ou des dommages matériels découlant d'une activité ou d'un événement parrainé par Kiwanis.

Cette assurance couvre les clubs aux Etats-Unis, au Canada et aux Antilles. Chaque club paie une prime par membre ; celle-ci est réglée en même temps que les cotisations de Kiwanis International. Les clubs sont autorisés à affecter, à titre de dépense, une partie du produit de leurs collectes de fonds au règlement de leur prime d'assurance lorsque celle-ci est supérieure à la somme de 0,25 USD par membre et par an. Les 0,25 USD doivent provenir des fonds destinés à l'administration du club (paragraphe 2 de l'article XXIV des statuts de Kiwanis International).

Les dispositions de la police d'assurance couvrent la plupart des risques de responsabilité civile encourus par les clubs Kiwanis. Comme dans toute police d'assurance, l'étendue de la garantie est soumise à des exclusions, des limitations et des restrictions. Consultez la liste de ces exclusions dans le dossier de Kiwanis International en matière de gestion des risques en responsabilité civile générale. Kiwanis International incite fortement ses clubs affiliés à ne pas organiser de manifestations qui comprennent : (1) l'utilisation ou la conduite d'un appareil mécanique d'attraction ou d'un manège appartenant à un club Kiwanis ou un de ses membres ou exploité par eux ; (2) le lancement de feux d'artifice ou d'explosifs par un club Kiwanis, un Kiwanien ou une autre personne couverte par l'assurance. Comme il s'agit d'une assurance de responsabilité civile, celle-ci ne couvre pas les frais médicaux ni ne prévoit la moindre compensation volontaire. Cependant, il est possible d'obtenir une couverture pour les frais médicaux auprès de Kiwanis International en souscrivant une police spécifique.

Pour obtenir plus de renseignements, consultez le dossier sur la gestion des risques en responsabilité civile générale que reçoit le secrétaire de votre club, chaque année.

Le propriétaire d'un bien mobilier ou d'autres installations que Kiwanis utilise peut être inclus comme assuré supplémentaire afin que soit couverte la responsabilité civile liée à l'utilisation de son bien. Au besoin et sur demande, les contrats d'assurance peuvent être émis en sa faveur. Contactez Hylant Group, PO Box 1910, Carmel, Indiana 46032-4910, USA, numéro de téléphone (800) 442-7475 ou (317) 817-5000.

La responsabilité civile de Kiwanis International, limitée à 1 million de dollars américains par sinistre, est garantie par la police originale. Des polices responsabilité civile complémentaire et excédentaire sont proposées en montants qui varient en fonction des tarifs du marché et de la disponibilité. Ce récapitulatif comprend certaines des dispositions principales de cette assurance et ne peut être considéré comme un contrat d'assurance.

Publications du club

Bulletin du club

Les bulletins maintiennent le lien entre les membres et peuvent accroître leur engagement et leur fidélité envers le club. Les bulletins de club peuvent être communiqués de maintes façons : en ligne, sur un site Internet, par courrier électronique ou sous format papier. Dans certains clubs, le secrétaire prépare le bulletin du club. Dans d'autres, le président désigne un rédacteur en chef et cette personne est responsable du bulletin. Le lien « Marketing & PR » du site Internet www.KiwanisOne.org propose des ressources pour la rédaction des bulletins de club.

Voici quelques facteurs à prendre en compte :

MARQUE : Veillez à ce que le bulletin que vous créez respecte les normes graphiques de Kiwanis. Suivez le lien « Marketing & PR » du site Internet www.KiwanisOne.org pour les consulter.

CALENDRIER : Un bulletin de qualité doit parvenir aux membres avant la réunion pour laquelle il est rédigé. Commencez par un calendrier simple, en fonction du programme de vos réunions.

CONTENU : Voici quelques idées à envisager pour votre publication :

- annonces des prochaines initiatives en matière de service, des programmes des réunions du club et diverses autres activités du club ;
- conseils en matière de leadership, de service et de gestion du club ;
- rapports sur le travail accompli par les comités et le club ; rapport de reconnaissance du travail accompli par les personnes ;
- commentaires sur les programmes de leadership en matière de service que votre club parraine (Kiwanis Kids, Builders Club, Key Club, CKI, Aktion Club ou Key Leader) ;
- information sur les activités à venir au niveau de la division, du district et de Kiwanis International (la publicité auprès du club permet d'en garantir le succès) ;
- information sur les actions officielles du conseil de direction ou du club ;
- bref rapport de la réunion de la semaine précédente ;
- convocations officielles aux réunions auxquelles les membres sont invités à voter et libellé de tout amendement proposé ou de toute résolution ;
- manifestations et actualité pertinente de la communauté ;
- biographie des nouveaux membres ;
- rappel aux membres qu'il leur est conseillé d'amener des invités ;
- page loisirs : humour, photos des membres lorsqu'ils étaient bébé (à essayer de reconnaître), colonne donnant quelques renseignements sur une personne, etc. ;
- données d'intérêt général sur des membres : promotion, mariage, départ à la retraite, récompense, naissance d'un enfant, d'une petite-fille ou d'un petit-fils (après avoir obtenu l'aval du membre pour en faire état).

Site Internet du club

Découvrez comment créer ou enrichir le site Internet de votre club sur www.KiwanisOne.org/webtools.

Publications de Kiwanis International

KIWANIS magazine

KIWANIS magazine, publication officielle de Kiwanis International, est fourni à tous les membres des clubs anglophones des Etats-Unis et du Canada et peut être acheté par d'autres personnes - membres ou non - au moyen du formulaire d'information sur les membres.

PROPOSITION D'ARTICLES : les clubs et les membres sont invités à proposer leurs articles sur les réalisations de Kiwanis par le biais de la page Internet www.kiwanis.org/shareyourstory, par courrier électronique à l'adresse magazine@kiwanis.org ou par courrier postal à l'adresse KIWANIS magazine, 3636 Woodview Trace, Indianapolis, IN 46268, USA. Le magazine reçoit un grand nombre d'articles ; en conséquence, le personnel responsable ne peut promettre qu'un article sera publié, ni quand cette publication interviendra. Cependant, tous les articles proposés sont examinés et appréciés.

PHOTOGRAPHIES : KIWANIS magazine utilise des photographies professionnelles, de haute qualité. La préférence est donnée à des photos en couleurs, numériques, à forte résolution et de grande taille.

Pour de plus amples renseignements sur KIWANIS magazine, consultez la page Internet www.kiwanis.org/magazine.

Flash info de Kiwanis International

Chaque mois, il est envoyé gratuitement aux membres et aux non-membres du monde entier un bulletin reprenant l'actualité la plus récente : le flash info de Kiwanis International. Cette publication met en exergue le récit de choses motivantes qu'ont connues des clubs du monde entier et communique des nouvelles et des ressources de Kiwanis International. Le bulletin est disponible en allemand, anglais, chinois, espagnol, français, italien, japonais et néerlandais

Pour vous y abonner, rendez-vous sur la page Internet suivante : www.kiwanismagazine.org/subscribe.

Publications de la famille Kiwanis

Kiwanis International publie des périodiques pour d'autres membres de la famille Kiwanis :

- **K-Kids Zone** pour les membres de K-Kids encore à l'école primaire (trois fois par an) ;
- **Builders Bloc** pour les membres de Builders Club effectuant leurs premières années d'école secondaire (trois fois par an) ;
- **Key Club** pour les membres de Key Club effectuant leurs quatre dernières années d'école secondaire (trois fois par an, avec en supplément un magazine vidéo envoyé par courrier électronique) ;
- **CKI** pour les membres étudiants de Circle K International (une fois par an, avec en supplément le site Internet www.circlek.org) ;

Sites Internet de Kiwanis International

- **www.kiwanis.org** est principalement destiné au public ; le site met en exergue les réalisations motivantes des clubs Kiwanis du monde entier et fait connaître l'organisation et sa mission ;
- **www.KiwanisOne.org** est conçu pour les membres de Kiwanis et met à leur disposition des ressources diverses, ainsi qu'un réseau interactif d'amis Kiwaniens.
- **www.kiwanisleader.org** est un portail qui s'appuie sur le patrimoine de l'organisation en matière de développement du sens de l'initiative, afin de fournir aux Kiwaniens et aux non-membres des outils qui leur permettront d'affiner leurs compétences dans ce domaine et, ainsi, de servir leur communauté, ainsi que le monde et tous les enfants du monde.

Programmes de service et de leadership : membres de la famille Kiwanis

Outre Kiwanis, la famille de Kiwanis International comporte cinq organisations de service et trois programmes de récompense ou développement du sens de l'initiative. K-Kids, Builders Club, Key Club, CKI, Aktion Club, Key Leader, Terrific Kids et Bring Up Grades.

Les membres des clubs Kiwanis ont la possibilité de parrainer un club de service et d'exercer un impact direct sur les jeunes et/ou les adultes présentant un handicap en introduisant des activités qui permettent d'augmenter l'estime de soi et d'encourager le développement de la communication et du sens de l'initiative. Il en résulte que le club Kiwanis qui parraine un club bénéficie des avantages suivants :

- expansion des effectifs ;
- plus grande implication de la part des membres dans les projets de service et les projets de collecte de fonds ;
- introduction de programmes de club novateurs ;
- amélioration de l'image du club ;
- capacité à exercer un impact direct dans la vie des personnes et à changer les choses.

Veillez lire attentivement la description des programmes de service et de leadership et consulter le site adéquat pour décider quel programme les membres de votre club Kiwanis préféreraient parrainer. Adressez-vous au bureau des Programmes de service et de leadership de Kiwanis International pour obtenir les documents qui présentent les clubs et qui vous guideront pas à pas dans la création d'un club.

K-Kids

L'émanation la plus récente de la famille Kiwanis offre aux jeunes entre 6 et 12 ans la possibilité de développer l'estime de soi, les qualités personnelles, le sens de l'initiative, le sens des valeurs morales, l'exigence envers soi et le respect des autres. Un club K-Kids peut fonctionner dans une école primaire, dans un établissement similaire ou encore en tant que club au sein d'une communauté. Un club K-Kids peut être coparrainé par un Key club et/ou un club CKI.

Courriel : kkids@kiwanis.org

Internet : www.kiwaniskids.org

Builders Club

À l'école secondaire, pour les élèves entre 12 et 15 ans, le Builders club permet à ses membres de participer utilement à la vie de leur école, de leur communauté et de leurs camarades. Comme leur devise « Nous construisons » l'indique, Builders club est une organisation internationale dirigée par des adolescents, qui donne à ses membres la possibilité de rendre service, de se former un caractère et de développer leur sens de l'initiative. Builders club peut fonctionner dans une école secondaire ou établissement similaire ou bien au sein de la communauté. Un Key club et/ou un CKI club peuvent coparrainer un Builders club.

Courriel : buildersclub@kiwanis.org

Internet : www.buildersclub.org

Key Club International

Key Club International représente la plus importante organisation de service au niveau de l'école secondaire. Elle implique des élèves de l'école secondaire, des jeunes de 15 à 19 ans dans le service au bénéfice de la communauté et de l'école. Key club forme les jeunes au sens de l'initiative et à la citoyenneté. Key club peut fonctionner dans une école secondaire ou établissement similaire ou bien au sein de la communauté.

Courriel : keyclub@kiwanis.org

Internet : www.keyclub.org

Circle K International

Circle K International est une organisation étudiante de service qui fait sien le credo du service, de la prise de décision et de la camaraderie. Circle K, qui permet aux étudiants universitaires de s'impliquer dans le service au sein du campus et de la vie communautaire, forme les étudiants à la prise de décision et à la citoyenneté. Circle K peut fonctionner dans une université ou autre établissement d'enseignement supérieur.

Courriel : circlek@kiwanis.org

Internet : www.circlek.org

Aktion Club

La mission d'Aktion club est de proposer aux adultes présentant un handicap l'occasion de développer leur sens de l'initiative et de la prise de décision, de se mettre au service de la communauté, de s'intégrer dans la société et de montrer la dignité et la valeur intrinsèque des personnes touchées par un handicap. Les Aktion clubs peuvent être parrainés par plusieurs clubs Kiwanis ou par une division et peuvent être coparrainés par un Key club et/ou un club CKI.

Courriel : aktionclub@kiwanis.org

Internet : www.aktionclub.org

Key Leader

Kiwanis International a créé un nouveau milieu où les leaders qui émergent parmi la jeunesse en ce début de XXI^{ème} siècle peuvent tester leurs talents de prise de décision. Key Leader fait connaître un concept nouveau à la nouvelle génération des leaders à un niveau local, régional, national et mondial : celui de leadership en matière de service. Ayant acquis les fondements de toute future expérience de chef, un Key leader a appris le premier principe du leadership : en les aidant, mener les autres à la réussite. Des manifestations Key Leader ont lieu chaque année dans toute l'Amérique du Nord.

Pour faire passer le mot aux écoles, les clubs Kiwanis locaux sont invités à travailler en partenariat avec les Key leaders bénévoles de leur district. Motivez votre club à apporter son soutien à un ou plusieurs jeunes pour leur permettre de participer à une manifestation dans le cadre de ce programme. Engagez-vous de manière constructive à apporter votre soutien à la nouvelle génération. Donnez la possibilité aux jeunes leaders du monde entier de partager la leçon que leur a apportée le fait d'aider les autres.

Courriel : info@key-leader.org

Internet : www.key-leader.org

Terrific Kids

Terrific Kids est un programme de récompense qui favorise le développement personnel, l'estime de soi et la persévérance. Les élèves définissent eux-mêmes des objectifs spécifiques afin d'améliorer leur comportement, les relations avec leurs semblables, leur assiduité aux cours ou leur travail scolaire et ils s'efforcent de concrétiser ces objectifs. La récompense comprend la remise d'une épinglette « Terrific Kid », une fête (une pizza, une glace ou autre est offerte à chaque enfant) et la présentation de certificats, de crayons, d'autocollants et autres petits cadeaux.

Courriel : terrifickids@kiwanis.org

Internet : www.kiwaniskids.org

Bring Up Grades

Le programme de rattrapage scolaire (B.U.G.) est conçu pour récompenser les élèves qui réussissent à améliorer leurs notes afin de les rendre acceptables, puis les maintiennent ou continuent de les faire progresser bulletin après bulletin. La récompense comprend l'inscription sur la liste B.U.G. de l'école ; une fête (une pizza, une glace ou autre est offerte à chaque élève) et la présentation de certificats, d'épinglettes, de crayons, d'autocollants et autres petits cadeaux.

Courriel : bringupgrades@kiwanis.org

Internet : www.kiwaniskids.org

Parrainage d'un programme de leadership en matière de service

Rôle du club Kiwanis parrain

- démarrer l'organisation du club parrainé ;
- obtenir l'accord de la direction avant sa création s'il s'agit d'une organisation au sein d'une école ;
- recruter les premiers membres ;
- programmer la réunion de l'organisation ;
- envoyer la pétition de charte ;
- organiser la cérémonie de remise de charte ;
- coordonner, conseiller, assister et donner des instructions comme le stipulent les exigences en matière de parrainage.

Exigences du parrainage

Les directives ci-dessous vous aideront à influencer de façon importante et positive sur les programmes de leadership en matière de service des clubs que vous dirigez :

1. nommez un Kiwanien ou un comité de Kiwaniens conseillers d'un programme de leadership en matière de service ;
2. participez aux réunions et manifestations des programmes de leadership en matière de service ;
3. maintenez un poste dépense dans le compte de service ;
4. rencontrez chaque année le principal de l'école ou le directeur de l'établissement ;
5. veillez à ce que tous les frais et cotisations soient bien réglés ;
6. assurez-vous que tous les officiers des programmes de leadership en matière de service reçoivent une formation adéquate ;
7. programmez une réunion annuelle avec Kiwanis et avec les responsables des programmes de leadership en matière de service ;
8. organisez des activités conjointes ou participez-y ;
9. invitez les membres des clubs de leadership en matière de service à prendre part aux réunions de Kiwanis ;
10. assurez-vous que les membres des clubs de leadership en matière de service bénéficient de possibilités de formation allant au-delà du niveau de leur club.

Key leader : Ces exigences ne s'appliquent pas nécessairement aux Key leaders, ces manifestations d'un week-end pour faire acquérir le sens de l'initiative à des élèves de l'enseignement secondaire. Pour de plus amples renseignements sur ce sujet, consultez la page www.key-leader.org.

Un nouveau guide sur CD pour le parrainage Kiwanis sera disponible à l'automne 2009. Il en sera envoyé un exemplaire à tous les clubs Kiwanis qui abritent des clubs de leadership en matière de service.

Fondation de Kiwanis International

Depuis 1939, la Fondation de Kiwanis International est l'entité caritative de Kiwanis International qui a pour mission de collecter des fonds. La Fondation gère plusieurs fonds de dotation auxquels des dons et des legs sont alloués, afin de préserver le patrimoine de Kiwanis. Chaque Kiwanien dans le monde est membre de la Fondation de Kiwanis International. Par conséquent, les Kiwaniens empruntent des voies de leur choix pour apporter en continu leur soutien à la Fondation au moyen de programmes existants ; en faisant un legs par testament à la Fondation ou en désignant la Fondation comme bénéficiaire d'une assurance. Les Kiwaniens veillent à la pérennité de la Fondation de Kiwanis International et de sa mission : « Aider Kiwanis International à servir les enfants du monde ». Grâce à la grande générosité des Kiwaniens qui s'en préoccupent, la Fondation est capable d'accorder des subventions à des activités et des programmes qui permettent de pourvoir aux besoins fondamentaux des enfants du monde entier.

Programmes de la Fondation de Kiwanis International

TABLEAU D'HONNEUR

La Fondation décerne la plus haute récompense aux personnes, clubs Kiwanis, divisions, districts ou organisations méritants qui ont fait preuve d'abnégation en servant Kiwanis, leur club, la communauté ou l'humanité. Cette récompense représente une contribution minimale de 2 000 USD.

FOUNDERS CIRCLE

Un petit cercle de donateurs qui effectue un don ou une série de dons pour un montant total de 25 000 USD (ou plus) au bénéfice de la Fondation de Kiwanis International.

HERITAGE SOCIETY

Ses membres sont des Kiwaniens ou des amis qui aident la Fondation de Kiwanis International dans son travail en faisant des dons sous forme de legs, de fiducie, de rente ou d'assurances.

FELLOWSHIP GEORGE F. HIXSON

Ses membres, à titre individuel, sont des personnes, des clubs Kiwanis, des divisions ou des districts qui versent une contribution d'un montant de 1 000 USD ou bien une contribution initiale d'un montant minimum de 200 USD assorti de l'engagement de verser le solde dans un délai de 4 ans. Les membres du Fellowship peuvent recevoir le statut Diamant en faisant une contribution supplémentaire de 1 000 USD.

FONDS DE KIWANIS POUR LES ENFANTS

Le Fonds a été créé par la Fondation de Kiwanis International, afin de donner la possibilité aux Kiwaniens – par le biais des programmes de subvention de la Fondation – de faire des dons visant à satisfaire les besoins des enfants du monde entier.

SOCIÉTÉ LEADERSHIP DE KIWANIS

Ce programme permet aux clubs Kiwanis, aux divisions et aux districts de récompenser les personnes méritantes pour leurs réalisations en matière de leadership et de service à l'égard de la famille Kiwanis ; elles reçoivent une contribution de 100 USD.

DONS COMMÉMORATIFS ET HOMMAGES

Des dons commémoratifs sont décernés à un Kiwanien décédé, à un membre de sa famille ou à un ami. Un hommage et une contribution en mémoire de quelqu'un peuvent être remis en l'honneur de Kiwaniens, de membres de la famille ou d'amis lors d'un anniversaire, d'un jubilé ou de toute autre occasion particulière.

CAMPAGNE ANNUELLE DE DONS DE CLUB

La campagne a lieu annuellement entre le 1^{er} octobre et le 30 septembre ; cette campagne est la source principale de recettes non affectées à un programme particulier. Ces fonds constituent une aide aux programmes de la famille Kiwanis.

PROGRAMME « SAUTER UN REPAS »

Les Kiwaniens et les non-Kiwaniens participent au programme en sautant un repas au cours d'une semaine fixée à l'avance par la Fondation. Ils envoient à la Fondation le coût estimatif de ce repas afin de contribuer au financement du nombre croissant de subventions accordées par le Fonds de Kiwanis pour les enfants.

CABINET CONSULTATIF DU PRÉSIDENT

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes : avoir le tableau d'honneur, être membre de l'Heritage Society, du Fellowship George F. Hixson et du Founders Circle.

CONSEIL CONSULTATIF DU PRÉSIDENT

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes : avoir le tableau d'honneur, être membre de l'Heritage Society et du Fellowship George F. Hixson.

BANNIÈRE D'HONNEUR DE CLUB

La bannière d'honneur du club est décernée aux clubs qui ont apporté un soutien exceptionnel à la Fondation de Kiwanis International par le biais de leur appartenance au programme de l'Heritage Society, au Tableau d'honneur et/ou au Fellowship George F. Hixson.

MEDAILLE D'HÉROÏSME ROBERT P. CONNELLY

Cette décoration est décernée en mémoire de Robert P. Connelly, un Kiwanien qui a perdu la vie en essayant de sauver une vie. La médaille est décernée aux personnes, qui à l'instar de Connelly, ont risqué leur vie pour sauver celle d'autrui.

AIDE À LA FAMILLE KIWANIS

La Fondation a apporté une aide financière considérable aux programmes parrainés et autres programmes de Kiwanis, tels :

- plus de 100 subventions à parité pour Key club et Circle K International ;
- formation vidéo pour les programmes de leadership en matière de service Key Club, CKI, Builders Club et K-Kids ;
- institut extrascolaire de leadership de Circle K International ;
- formation des administrateurs du district Builders Club ;
- prix de reconnaissance du leadership des Builders Clubs pour chaque district ;
- subvention de 10 000 USD au récipiendaire de la médaille annuelle de service mondial ;
- subventions à parité des districts de Kiwanis International ;

La Fondation apporte aussi une aide aux victimes de catastrophes partout dans le monde :

- fonds pour les enfants des victimes du 11 septembre 2001 ;
- aide humanitaire aux victimes du tsunami ;
- ouragans en Floride et dans l'Alabama ;
- tornades dans l'Ohio et dans l'Alabama ;
- cyclones aux Philippines ;
- tremblements de terre au Salvador et à Taiwan ;
- aide aux enfants réfugiés du Kosovo ;
- pluies verglaçantes dans le nord-est des États-Unis ;
- inondations en Jamaïque, en Colombie, en Équateur et en Europe.

Vous pouvez contacter la Fondation par courrier, à l'adresse suivante : **3636 Woodview Trace, Indianapolis, Indiana 46268-3196**

Tél. : 800-549-2647 (depuis les USA ou le Canada), 317-875-8755 (depuis les autres pays)

Courriel : foundation@kiwanis.org

Internet : www.kiwanis.org/kif

Documents de référence de Kiwanis International à l'intention des dirigeants de Kiwanis

Le but des documents de Kiwanis International est de proposer aux officiers de Kiwanis (club, division et district) un guide unique de référence. On y trouve les statuts de Kiwanis International, le règlement intérieur et les procédures de Kiwanis International et les formulaires standard pour les statuts de club et les statuts de district.

Les statuts de Kiwanis International ne peuvent être amendés que par l'assemblée générale lors du congrès international, alors que le document des statuts internationaux peut être amendé à l'occasion du congrès international ou d'une réunion du conseil international. Le conseil de direction de Kiwanis International peut réviser les règlements et les procédures à tout moment. Les formulaires standard pour les statuts de club et les statuts de district font l'objet d'une révision uniquement en fonction des modifications des statuts internationaux qui ont été adoptées. Toutefois, le conseil de direction de Kiwanis International a la compétence de les amender à tout moment, s'il y a lieu.

La version la plus à jour de chacun de ces documents est disponible en suivant le lien ci-dessous :

<http://community.kiwanisone.org/media/g/gouvernance/default.aspx>.

Situation des clubs

Clubs « en règle »

Pour être en règle, un club Kiwanis doit respecter les actions de base d'un club Kiwanis telles que définies par le conseil de direction international :

- A. Se conformer aux dispositions des statuts, des règlements et des procédures de Kiwanis International, de son district et de la fédération (s'il y a lieu).
- B. Se conformer au formulaire standard des statuts de club en vigueur, ainsi qu'à ses amendements tels qu'adoptés par le conseil de direction de Kiwanis International.
- C. Mettre en œuvre les projets de service à la communauté, y compris ceux au bénéfice de « Jeunes enfants : Priorité Numéro Un ».
- D. Parrainer ou épauler un Kiwanis Kids club, un Builders club, un Key club, un CKI club, un Aktion club ou un Kiwanis Junior club (si l'un de ces clubs existe dans la région).
- E. Compter des membres actifs, privilégiés et senior en nombre non inférieur à quinze (15) ; fixer comme objectif une croissance des effectifs d'au moins un (1) membre par an ; et organiser une formation en amont de la cérémonie d'intronisation ainsi qu'une cérémonie formelle d'intronisation des nouveaux membres.
- F. Payer les cotisations, les abonnements et autres obligations financières à Kiwanis International, son district, la fédération (s'il y a lieu) dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la facturation.
- G. Se réunir au moins deux fois par mois ; la réunion doit être bien gérée, intéressante et divertissante, avec un programme instructif, et comporter un ordre du jour minuté.
- H. Programmer des réunions du conseil de direction au moins une fois par mois.
- I. Séparer des fonds administratifs les sommes d'argent récoltées dans le cadre de projets de collecte de fonds auxquels le public a participé ou les sommes récoltées par les membres ou d'autres personnes pour les activités de service parrainées par le club ; ces sommes ne peuvent servir qu'à des actions caritatives, éducatives ou de bienfaisance.
- J. Réaliser les activités internes annuelles du club, y compris les élections, le rapport des officiers et la désignation des comités.
- K. Faire participer les officiers du club à la formation des dirigeants de club.
- L. Participer aux activités de district et de division, y compris s'acquitter de l'obligation d'envoyer un délégué de club aux congrès de district.
- M. Remettre tous les rapports que demandent Kiwanis International, le district et la fédération (s'il y a lieu).

Situation des clubs

Clubs mis à l'épreuve

- A. **Conditions** : le conseil de direction d'un district ou d'une fédération (s'il y a lieu) peut placer un club en période de mise à l'épreuve s'il y a eu violation des principes essentiels pendant une période ne dépassant pas six (6) mois.
- B. **Avis** : il convient de transmettre par écrit au président de club, au secrétaire, au lieutenant-gouverneur et au directeur un avis concernant la/les violation(s) et un double du constat ainsi que des conditions à remplir pour mettre fin à la période de mise à l'épreuve.
- C. **Réponse** : le club bénéficie d'un délai de trente (30) jours au minimum pour répondre à de telles violations et peut demander à être entendu à propos des infractions commises par le conseil de direction du district ou – s'il y a lieu – la fédération.
- D. **Prolongation** : si le club apporte des remèdes partiels, le conseil de direction du district ou de la fédération (s'il y a lieu) peut proroger le délai par deux (2) fois, chaque période ayant une durée maximale de trois (3) mois.
- E. **Suspension ou révocation de la charte** : si le club ne remédie pas au problème pendant la période de mise à l'épreuve, le conseil de direction du district ou de la fédération (s'il y a lieu) peut recommander à Kiwanis International de suspendre ou de révoquer la charte du club concerné ou bien, comme le stipulent les statuts de Kiwanis International, le conseil de direction de Kiwanis International peut suspendre ou révoquer la charte de club et/ou empêcher le club de se servir des emblèmes de Kiwanis.
- F. **Renvoi devant le conseil de direction de Kiwanis International** : à tout moment, le club, le district ou la fédération (s'il y a lieu) peut renvoyer toute l'affaire – avec un double de toutes les procédures, de la correspondance et des recommandations – au conseil de direction de Kiwanis International. Le conseil de Kiwanis International peut entamer un réexamen des procédures effectuées.
- G. **Recouvrement du statut « en règle »** : si, à un moment ou un autre de la procédure qui précède la suspension ou la révocation de la charte, le club se met en conformité avec la règle dont l'infraction est à l'origine de la période de mise à l'épreuve, le club recouvre son statut de club « en règle » et se le voit notifier par le district ou la fédération.

Clubs non à jour de leurs obligations financières

- A. **Suspension de la charte** : si un club omet de verser ses cotisations, ses abonnements ou toute autre obligation financière d'un montant supérieur à 150 USD envers Kiwanis International ou de verser les cotisations annuelles redevables à son district ou à la fédération (s'il y a lieu) dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours après la facturation du montant, le club est considéré comme étant en situation irrégulière et voit sa charte suspendue.
- B. **Interdiction faite à un club d'être représenté par un délégué** : un club, qui ne s'acquitte pas de ses obligations financières ou qui a des obligations en retard de règlement, n'est pas autorisé à être représenté par un délégué lors de différentes manifestations : congrès de district, congrès de fédération (s'il y a lieu), congrès international ou toute autre conférence.
- C. **Avis écrit et rapport de situation** : le directeur exécutif ou son mandataire envoie un avis motivé du manquement aux obligations financières au dernier président et au dernier secrétaire du club au plus tard cent-vingt (120) jours après l'échéance fixée pour le règlement. Le district en reçoit un double. L'avis est également envoyé dans un délai maximum de cent cinquante (150) jours à tous les derniers membres officiels du club.
- D. **Révocation de la charte** : quand un club ne s'acquitte pas de ses cotisations, de ses frais d'abonnement ou de toute autre obligation financière envers Kiwanis International ou la fédération (s'il y a lieu) ou quand il ne paye pas ses cotisations de district dans un délai de six (6) mois suivant l'échéance, les statuts de Kiwanis International s'appliquent avec pour conséquence, dès la réunion suivante du conseil de direction de Kiwanis International, la révocation de la charte et des membres du club. Quand le conseil de direction de Kiwanis International ordonne la révocation de la charte d'un club en raison du défaut de règlement des obligations financières, le directeur exécutif ou son mandataire envoie immédiatement un avis au club, l'informant de la décision du conseil de direction.
- E. **Recouvrement du statut « en règle »** : si, à un moment ou un autre de la procédure qui précède la suspension ou la révocation de la charte, le club s'acquitte de la totalité de ses dettes, il recouvre son statut de club « en règle » et se le voit notifier par le directeur exécutif ou son mandataire.

Clubs en situation précaire

- A. **Conditions et avis** : dans un délai de trente (30) jours suivant le 30 septembre, date à laquelle la liste de membres officiels est remise, le directeur exécutif ou son mandataire communique à chaque district le nom des clubs dont le nombre de membres officiels – à la date du 30 septembre – est inférieur à quinze (15). Ces clubs sont considérés comme étant en situation précaire.
- B. **Assistance** : pendant la période durant laquelle un club est considéré comme étant en situation précaire, Kiwanis International et/ou le district se servent de programmes conçus pour faire progresser les effectifs afin d'aider le club à faire remonter le nombre de ses membres à un niveau qui lui permette de fonctionner et d'assumer les responsabilités d'un club, comme le stipulent les actions de base.

Rapports, vérifications et formulaires pour l'année administrative

Veillez trouver ci-dessous la liste des rapports et des vérifications qui doivent être remplis par le président et/ou le secrétaire pendant l'exercice administratif. Prenez connaissance des formalités de commande et obtenez la documentation nécessaire en consultant le catalogue des articles de Kiwanis International à l'adresse suivante : www.kiwanis.org.

DESCRIPTION

ÉCHÉANCE

OBLIGATOIRE

Rapport annuel des élections du club

Préparé par : le secrétaire

Objectif : communiquer à Kiwanis International et au district le nom des officiers du club prévus pour l'année administrative suivante. Les renseignements fournis sont publiés dans l'annuaire international. Kiwanis International envoie le formulaire vers la mi-avril.

Le 1^{er} juin

Rapport annuel du club

Préparé par : le président et le secrétaire

Objectif : faire état des activités et du service du club au cours de l'année écoulée. Kiwanis International l'envoie par courrier électronique au secrétaire du club au début septembre (les instructions concernant le concours « Club honoré pour ses projets » y sont incluses).

31 octobre

Formulaire de renseignement sur les effectifs

Préparé par : le secrétaire

Objectif : ajouter, effacer ou transférer le nom d'un membre, modifier les données personnelles ou abonner à Kiwanis magazine une personne qui n'est pas membre. Les nouveaux formulaires sont envoyés automatiquement en même temps que la facture annuelle. Des formulaires supplémentaires sont disponibles sur demande auprès de Kiwanis International.

À envoyer à Kiwanis International immédiatement après l'avoir rempli.

Avis de changement de président/secrétaire

Préparé par : le secrétaire

Des exemplaires de ce formulaire sont disponibles auprès du Service « Member Services. »

À envoyer à Kiwanis International dès qu'un changement de président/secrétaire a eu lieu.

DESCRIPTION

ÉCHÉANCE

OBLIGATOIRE (suite)

Certificat d'élection des délégués

Préparé par : les participants

Objectif : désigner les représentants officiels du club disposant du droit de vote lors du congrès de Kiwanis International.

Kiwanis International envoie le certificat aux membres inscrits ainsi que les instructions pour le remplir et le renvoyer.

Trente jours avant le congrès.

DIVERS

Rapport mensuel officiel

Préparé par : le secrétaire

Objectif : faire état des activités et du service du club au cours du mois écoulé.

Inscription et hébergement pour le congrès international

Préparé par : les participants au congrès

Objectif : inscrire les participants au congrès et leur réserver une chambre d'hôtel au moyen du formulaire. Kiwanis International envoie en décembre, dans un mailing pour le congrès, les bulletins d'inscription et les formulaires d'hébergement.

Respecter les échéances définies pour le district.

Certificat d'élection et bulletin d'inscription des délégués au congrès de district

Préparé par : les participants

Objectif : inscrire les participants au congrès et réserver leur chambre d'hôtel. Le district envoie les formulaires.

Respecter les échéances définies sur le formulaire.

Formulaire de renseignement sur les nouveaux membres

Préparé par : le comité de l'adhésion / le secrétaire

Objectif : collecter les données appropriées sur chaque membre après approbation de son adhésion. Il est possible d'avoir recours à ces données lors de l'intronisation de ces membres. Disponible en ligne.

Remis par le membre parrain au secrétaire qui le soumet ensuite à l'approbation du conseil.

DESCRIPTION

ÉCHÉANCE

DIVERS (suite)

Formulaire de présentation d'un membre de Kiwanis

Préparé par : le comité de l'adhésion / le secrétaire
Objectif : contribuer à conserver les Kiwanis de valeur.
Quand un membre déménage, envoyer le formulaire au secrétaire du club de son nouveau domicile. Disponible en ligne.

**En cas de
déménagement du
membre d'un club.**

Rapport annuel des organismes à but non lucratif

Préparé par : le secrétaire
Dans certaines régions (états, provinces ou pays), les organismes à but non lucratif sont dans l'obligation de déposer un rapport annuel. Demandez à votre conseiller fiscal ou à un fonctionnaire de l'administration fiscale si votre club est tenu de remettre un tel rapport.

Variable

Rapport aux instances gouvernementales sur les avantages sociaux du personnel

Préparé par : le secrétaire ou le trésorier
Dans certaines régions, les instances gouvernementales exigent des employeurs (y compris des clubs qui emploient un personnel administratif) qu'ils déposent un rapport et payent des cotisations. Les exigences varient d'un pays à l'autre. Se renseigner auprès de l'administration locale.

Variable

